

Mairie de Chambéon



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023

D1-2023-01-18-TRAVAUX ET AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

D2-2023-01-18 TRAVAUX SIEL – REPORT DECISION

D3-2023-01-18 TRAVAUX CURAGE BASSIN STATION

D4-2023-01-18 TRAVAUX ELAGAGE

D5-2023-01-18 NOMINATION NOUVEAU SSOUS REGISSEUR

D6-2023-01-18 APPROBATION REGLEMENT PECHE

D7-2023-01-18 TARIFS CARTES PECHEES

D8-2023-01-18 ADHESION PROTECTION JURIDIQUE

D9-2023-01-18 EXTINCTIONS ECLAIRAGE PUBLIC

D10-2023-01-18 ANNULATION DELIBERATION REVERSEMENT TAEM A EPCI

Fait à Chambéon ; le 18 JANVIER 2023

Le secrétaire de séance

Gwendoline CHATTON

le Maire

Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D1-2023-01-19

TRAVAUX CREATION ET AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été validé lors d'une précédente séance la création et l'aménagement d'un chemin piétonnier qui permettra aux enfants de l'école et du village de se rendre en toute sécurité au terrain de sports. Ce chemin créé passera par le parking de la mairie pour rejoindre la rue de la Loire.

A cet effet des entreprises ont été contactées, il donne lecture des 2 propositions reçues :

- Chambon Paysage pour un montant TTC de 20 003.04 €
- Barou Didier pour un montant TTC de 23 010.00 €

Après étude des 2 devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres

- de retenir la Société Chambon Paysage pour un montant TTC de 20 003.04 €
- dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 en investissement.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : **D2-2023-01-19**

TRAVAUX SIEL PASSAGE EN LEDS ECLAIRAGE PUBLIC
--

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D3-2023-01-19

TRAVAUX CREATION ET AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au curage des bassins des stations d'épurations de la commune. Les boues seront récupérées par un agriculteur de la commune.

A cet effet des entreprises ont été contactées, il donne lecture des 2 propositions reçues :

- Chambon Paysage pour un montant TTC de 6 240.00 €
- Grange 2 T pour un montant TTC de 4 620.00 €

Après étude des 2 devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres

- de retenir la Société GRANGE 2T pour un montant TTC de 4 620.00 €
- dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D4-2023-01-19

TRAVAUX ELAGAGE

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élagage des arbres vers le terrain de foot, pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu :

- PASSION NATURE DU FOREZ pour un montant TTC de 1 788.00 €

Après étude de ce devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres

- de confier à la PASSION NATURE DU FOREZ ces travaux pour un montant TTC de 1 788.00 €

- dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D5-2023-01-19

NONIMATION SOUS REGISSEUR – REGIE PECHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le sous régisseur « Passion Pêche » de Veauche a cessé son activité et de ce fait la gestion de la sous-régie qui lui était confiée.

Il informe le conseil municipal, qu'il a reçu Violaine Alleaume, gérante de l'épicerie, bar, restaurant de Chambéon veut bien reprendre cette sous-régie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

- Accepte la demande de Madame ALLEAUME pour être sous régisseuse,
- Dit que la délibération et l'arrêté municipal actant cette nomination seront établis dès l'acceptation de la demande par le Trésorier Payeur de Feurs.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES

En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D6-2023-01-18

REGIE PECHE – TARIFS 2023. REGLEMENT INTERNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal des tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2022 pour la vente des tickets de pêche :

Tarifs des cartes de pêche à l'année

Adulte	45 € pour l'année civile
Conjoint et/ou enfant (de 12 à 16 ans)	23 € et gratuité pour les moins de 12 ans

Tarifs des cartes de pêche à la journée

Adulte	7 €
Enfants (de 12 à 16 ans)	3 €
Carte 24 h	14 €
Carte nuit	7 €

Puis il donne lecture de l'arrêté règlementant la pêche au sein des 2 étangs Chambéonnais.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE DE MAINTENIR les tarifs comme énoncé suit :

, Tarifs des cartes de pêche à l'année

Adulte	45 € pour l'année civile
Conjoint et/ou enfant (de 12 à 16 ans)	23 € et gratuité pour les moins de 12 ans

Tarifs des cartes de pêche à la journée

Adulte	7 €
Enfants (de 12 à 16 ans)	3 €
Carte 24 h	14 €
Carte nuit	7 €

- Dit que le règlement sera mis à jour et affiché au plan d'eau communal.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 12 CONTRE :ABSTENTION : 3

OBJET DELA DELIBERATION : D7-2023-01-18

TARIFS CARTES ANNUELLES CLUB CARPE – 15 MEMBRES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la demande émanant de Monsieur GAUCHER, pour le club carpe de Chambéon, pour bénéficier d'un tarif pour les membres du club carpe, très actifs par leurs animations (apport financier important cette année pour la régie pêche) et entretien des postes de pêche : Ils sollicitent un geste de la mairie en obtenant un tarif de 23 € pour la carte annuelle.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal :

- .DECIDE pour l'année 2023 de vendre au club carpe de Chambéon 15 cartes de pêche annuelles au tarif de 23 € au lieu de 45 €.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D8-2023-01-18

ADHESION CONTRAT GROUPE GROUPAMA PÄR LE BIAIS DE L AFM

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents depuis 2017 un contrat groupe « protection juridique » auprès de la SMACL qui prend fin au 31 décembre 2022.

Une consultation a été lancée et après analyse et négociation, la proposition retenue par décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2022 est celle de l'assurance GROUPAMA.

La commune de Chambéon (Loire) était adhérente au contrat proposé par l'AMF42 auprès de la SMACL. Afin d'assurer la continuité de ce contrat, la collectivité doit souscrire au nouveau contrat que l'AMF42 propose au 1^{er} janvier 2023 auprès de GROUPAMA.

La cotisation est déterminée pour les communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit pour notre commune la somme de : 140 Euros.

De plus, ce nouveau contrat propose également en option une Protection fonctionnelle pour les agents et les élus au tarif de 2.20€ par personne (élus et agents)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Chambéon (Loire). à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat « Protection Juridique » de Groupama porté par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42)

- APPROUVE l'adhésion à l'option proposée concernant la Protection fonctionnelle des agents et des élus.

- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D9-2023-01-19

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC – MOFOCATIONS DES HEURES

M. le Maire rappelle que par délibération du 7 février 2012 il a été décidé d'interrompre l'éclairage public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal

-décide de maintenir cette décision en apportant les modifications suivantes :

* Extinctions de 21 h 30 à 6 h sur l'ensemble du territoire de la commune

* Extinctions de 23 h à 6 heures la nuit du samedi au dimanche

-demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal actant ces décisions.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D10-2023-01-18

ANNULATION DELIBERATION D6-2022-09-21

M. le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 21 septembre 2022, il avait été demandé au conseil municipal de prendre d'une délibération actant le reversement de 1% de la TAEM au profit de la CCFE.

Aujourd'hui nous devons annuler cette délibération conformément aux directives de la Directions Générale des Collectivités Locales (En application de l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités dont elles sont membres, introduit par l'article 109 de la loi de finances pour 2022, a été supprimé.)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres

- d'annuler la délibération D6-2022-09-21.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES

En Exercice	Présent	Votants
15	12	15

SEANCE DU 18 JANVIER 2023

Date de la convocation 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

Présents : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, , Mme CHATON Gwendoline, M GAGLIOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime Mme MATHIEU Nicole, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Mme CHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance.

VOTE : POUR : 15 CONTRE :ABSTENTION :

OBJET DELA DELIBERATION : D11-2023-01-18

SDA – DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT

M. le Maire rappelle que le schéma diagnostic assainissement en actuellement en cours avec la CCFE. La date limite de remise des offres est fixée au 15 février 2023 à 12h. et la réunion de présentation de l'analyse des offres aux alentours des semaines 9 et 10 (date à définir), soit entre le 27 février et le 10 mars. La Commission d'Analyse des Offres (CAO) interviendra la semaine 11 (du 13 au 17 mars) pour une validation en Conseil Communautaire du 29 mars 2023. Nous vous tiendrons informé au fur et à mesure et le plus rapidement possible pour la date de présentation de l'analyse et celle de la CAO.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres

- Habilité Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services du Département de la Loire.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

A Chambéon, le 18 janvier 2023
Le Maire
Patrick MATHIEU